

Montréal, le 20 février 2013

Destinataires : Répondants régionaux en retraitement des dispositifs médicaux.  
Pivots locaux en retraitement des dispositifs médicaux.

**Objet : Avis sur des pratiques professionnelles**

Madame, Monsieur,

Le Centre d'expertise en retraitement des dispositifs médicaux (CERDM) suggère l'adoption des pratiques de retraitement suivantes dans la perspective d'une réduction du risque et de l'uniformisation des standards.

Nous vous prions, par conséquent, de bien vouloir transmettre les notes suivantes aux établissements de soins de santé de votre région.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

La chef d'unité scientifique,

**Copie originale signée**

Anne Fortin

### **Pistolet à biopsie utilisé en radiologie, chirurgie ou urologie**

Considérant que :

- le pistolet à biopsie est considéré comme un dispositif critique selon le classement de Spaulding ;
- le risque d'éclaboussures et de contamination biologique du mécanisme demeure potentiel lors la biopsie.

Le CERDM recommande de :

- nettoyer et stériliser ce dispositif après chaque utilisation ;
- jeter l'aiguille ou le dispositif à usage unique après chaque utilisation dans un contenant sécuritaire ;
- s'assurer de la mise en place des procédures de nettoyage et de stérilisation conformes aux normes en vigueur et aux instructions du fabricant.

### **Stérilisateur à billes de verre**

Considérant que :

- cette méthode de stérilisation n'est plus acceptée au Canada pour la stérilisation des dispositifs médicaux de type critiques ;
- des études ont démontré que des variations de température significatives et un chauffage inégal dans ces appareils affectent le processus de stérilisation.

Le CERDM recommande de :

- cesser cette pratique ;
- choisir une méthode de stérilisation reconnue pour stériliser les dispositifs médicaux de type critiques après chaque utilisation ;
- procéder à l'achat des dispositifs supplémentaires afin de permettre que tous les dispositifs utilisés soient stérilisés selon les normes en vigueur et les instructions des fabricants.

### **Vidéo-laryngoscope - compagnie McGrath<sup>R</sup> Série 5 (500-000-000)**

Considérant que :

- selon les instructions du fabricant, ce dispositif de type semi-critique requiert une désinfection de haut niveau (DHN) ou une stérilisation à basse température (oxyde d'éthylène) ;
- ce modèle n'est pas immersible, il est impossible d'appliquer les instructions du fabricant pour une DHN ;

- ce dispositif ne supporte pas le niveau de retraitement minimal requis par la classification de Spaulding, il faut effectuer le retraitement selon le niveau supérieur compatible.

Le CERDM recommande de :

- stériliser ce dispositif selon les recommandations du fabricant ;

**Ou**

- cesser l'utilisation de ce modèle non immersible si la DHN doit être utilisée ;
- planifier l'achat de nouveaux vidéo-laryngoscopes immersibles, comme le modèle Vidéo-laryngoscope McGrath<sup>®</sup> Série 5 HLDI (505-000-000) qui permettront une DHN conforme aux normes et aux exigences en vigueur.

L'équipe du CERDM demeure à votre disposition pour tout autre renseignement utile à votre pratique. Vous pouvez communiquer avec nous en composant le 514-864-5193.